



# Saint-Damase

fière de son histoire

## AVIS PUBLIC

---

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le conseil municipal adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 126, concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

Règlement numéro 127, concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité;

Règlement numéro 128, concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité;

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements sur le site web de la municipalité à l'adresse : [www.st-damase.qc.ca](http://www.st-damase.qc.ca). Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à [dg@st-damase.qc.ca](mailto:dg@st-damase.qc.ca)

DONNÉ à Saint-Damase, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

Johanne Beaugard

Directrice générale et secrétaire-trésorière